

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

Registre des délibérations

DEPARTEMENT DE  
L'ARDECHE

DÉCISION MUNICIPALE  
N°2025-75

ARRONDISSEMENT  
DE PRIVAS

Objet : Contrat d'aide à la mise en conformité de la protection des données selon le RGPD

*Le Maire de La Voulte-sur-Rhône,*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,*

*Vu les délibérations du conseil municipal en date du 26 mai 2020, 15 février 2022 et 15 septembre 2022 portant délégation du conseil municipal au Maire,*

Dans le cadre de la gestion des protections des données à caractère personnel, le contrat actuel d'aide à la mise en conformité selon le Règlement Général des Protections des Données (RGPD) avec Numérian, arrivant à échéance le 20/09/2025, il convient de le renouveler.

Le contrat est renouvelé pour une période de 12 mois avec tacite reconduction pour une durée maximale de 60 mois. Le coût annuel est de 1 200.00 € HT soit 1440.00 € TTC.

**DECIDE**

- **DE SIGNER** Le contrat d'aide à la mise en conformité selon le RGPD avec Numérian pour une durée de 12 mois avec tacite reconduction ;
- **DE DIRE** que le contrat prendra effet à compter du 21/09/2025 ;
- **DE DIRE** que le montant de la dépense pour 2025 s'élève à 1 440.00 € TTC ;

À La Voulte sur Rhône, le 05/08/2025

Le Maire

Bernard BROTTES

